JUILLET 2021

# **FONDS DE DOTATION**POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ CULTIVÉE

### LANCEMENT DU PREMIER APPEL À PROJETS

### **Objectif**

La préservation en France des ressources génétiques végétales cultivées et leurs apparentées sauvages est assurée par un grand nombre d'acteurs dans des objectifs variés relevant d'aspects historique, culturel, en lien avec le terroir ou agronomique. Ces ressources présentes dans le milieu naturel ou dans des collections forment une réserve pouvant contribuer à des réponses aux enjeux présents ou à venir de l'agriculture, de l'alimentation, des attentes sociétales et des évolutions climatiques.

Afin de soutenir la préservation de la biodiversité des espèces cultivées et de leurs apparentées sauvages (hors arbres forestiers), le Fonds de dotation créé au printemps 2021 ambitionne de contribuer, par le financement d'activités d'intérêt général, à l'inventaire - y compris des savoir-faire - à la caractérisation, à l'évaluation, à la conservation, à la gestion pérenne et à la valorisation de cette biodiversité.

Porté actuellement par huit acteurs du monde des ressources génétiques végétales d'horizons divers, le Fonds de dotation pour la préservation de la biodiversité cultivée s'intéresse à la diversité des espèces mais également à la diversité des acteurs et des approches, composantes à part entière de cette richesse végétale.

Ce premier appel à projets, lancé grâce à la contribution de l'interprofession des semences et plants, SEMAE, vise à financer des actions permettant d'identifier les ressources ayant une importance d'un point de vue patrimonial, historique ou agronomique, et d'améliorer les connaissances et savoir-faire autour de ces ressources. Il vise également à encourager les échanges entre les acteurs et les approches multi-disciplinaires pour tenir compte des spécificités biologiques, agronomiques, sociologiques de ces ressources.

### Qui peut répondre ?

Les organismes à but non lucratif et reconnus d'intérêt général.

Dans le cadre spécifique de ce premier appel à candidature, les projets déposés doivent concerner les espèces de grandes cultures, les espèces légumières dont les plantes aromatiques ainsi que leurs espèces apparentées sauvages.

THEME 1

### Inventaire / sauvegarde de ressources menacées



Il peut s'agir d'inventaire de ressources présentes in situ dans le milieu naturel, maintenues en culture par des professionnels ou des amateurs afin de les identifier et mettre en place si besoin des actions de conservation. Il peut s'agir également de l'inventaire des ressources présentes dans des collections ex situ dans l'objectif de développer / redynamiser un réseau de gestionnaires diversifiés sur une espèce ou un groupe d'espèces. Les actions peuvent viser également la sauvegarde de collection(s) et/ou de ressources nécessitant des régénérations d'urgence.

### THEME 2

## Connaissance des collections en lien avec les enjeux sociétaux et environnementaux



La connaissance des ressources conservées est primordiale à la fois pour les valoriser directement ou pour identifier des traits d'intérêt. Les actions de caractérisation de ces ressources sont encouragées en lien avec leur conservation sur des enjeux majeurs tels que l'évolution du climat, la résistance aux maladies ou aux ravageurs ou encore l'évaluation gustative.

La structuration des données associées aux ressources déjà présentes en collection peut également être adressée dans cette thématique.

### THEME 3

### Préservation des savoirfaire associés aux ressources phytogénétiques



Les savoir-faire liés aux ressources phytogénétiques sont une composante à part entière de leur identité. Il peut s'agir de savoir-faire anciens ou actuels liés aux pratiques culturales. Il est important d'assurer leur sauvegarde (compilation, numérisation). Les projets pourront concerner la sauvegarde, le recueil, la publication de ces savoir-faire qui peuvent être agronomiques, sociétaux, culturels, culinaires, d'usages...

### Les démarches multi-acteurs et multi-disciplinaires sont encouragées.

#### Les modalités de soutien

Le montant de l'aide ainsi que les modalités de financement sont déterminés en fonction des besoins du projet. La subvention porte sur une aide à l'investissement, au fonctionnement ou aux activités nécessaires à la bonne réalisation du projet en lien avec les thématiques de l'appel à projet.

### Comment répondre ?

Le dépôt des projets se fait par l'envoi d'une lettre d'intention, <u>téléchargeable ici</u>, au plus tard le **15 septembre 2021** par email à <u>audrey.didier@geves.fr</u>. Elle doit être accompagnée des justificatifs et/ou d'une déclaration sur l'honneur de l'éligibilité du déposant (organisme à but non lucratif...).

Une pré-selection des projets sera réalisée par le comité des projets du Fonds de dotation. Les porteurs retenus recevront un dossier de candidature à compléter. Après l'instruction des dossiers, le Conseil d'Administration du Fonds de dotation procédera à la sélection définitive des projets au dernier trimestre 2021. Les projets retenus feront l'objet d'une convention de financement.